

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-272

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **les entreprises HAIZE-LECLERC et MOUTON MAÇONNERIE** sollicitant l'autorisation de réguler temporairement **le stationnement rue Saint Loup à l'occasion de travaux au numéro 29,**

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 09 avril 2025 au 07 mai 2025,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **du 09 avril au 07 mai 2025 inclus** :

- **Rue Saint Loup, sur 3 emplacements de stationnement situés au droit du n°29.**

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les entreprises HAIZE-LECLERC et MOUTON MAÇONNERIE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le 09 avril deux mil vingt cinq.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

